



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

**DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE**



**VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?  
ON LES RÉCUPÈRE !  
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?  
VENEZ LES DÉCLARER !**

**RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS**

**Ne prenez pas les transports en commun  
avec vos armes.**

**L'opération ne concerne pas les objets  
dangereux: munitions de guerre (obus,  
grenades), explosifs, munitions de calibre  
égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en  
détenez, appelez votre préfecture pour  
organiser un enlèvement sécurisé.**

03.29.77.55.39

Liste des sites de collecte et d'enregistrement  
ouverts au public de 9h00 à 17h00 :

- Arrondissement de Bar-le-Duc :  
Cité Administrative - 24 avenue du 94ème régiment  
d'Infanterie - 55013 Bar-le-Duc
- Arrondissement de Commercy :  
Compagnie de Gendarmerie de Commercy - Rue de  
la Pocherie - 55200 Commercy
- Arrondissement de Verdun :  
Compagnie de Gendarmerie de Verdun - Quartier  
Bayard - 55100 Verdun

Plus d'informations sur  
[interieur.gouv.fr/armes](http://interieur.gouv.fr/armes)

